



Revente d'electricite a mon proprietaire

Par **supralens**, le **30/10/2008** à **20:54**

Mon proprietaire se sert d'un sous compteur sur mon installation edf pour pouvoir realiser ses travaux (maison en construction en cote a cote). Il me dit qu'il me paiera ce qu'il me doit. On me dit que c'est interdit et je ne voudrais pas me mettre dans une situation illegale au vue de la loi. A t'il le droit de le faire et suis je obliger d'accepter ?

Par **HUDEJU**, le **31/10/2008** à **01:04**

Bonsoir

Je ne comprends pas pourquoi il ne demande pas un compteur de chantier.
A t'il déposé un permis de construire au moins ?

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **00:11**

La réponse est NON. Votre compteur est calibré selon une certaine puissance et le chantier risque d'utiliser une puissance plus forte. En cas de détérioration de votre installation, notamment sur le compteur, propriété de l'EDF, vous serez seul responsable. Donc, refusez cette installation.